



Thierry Reygades
Secrétaire National

Claudie Chalmin
Marie Domingos
Secteur STMS

à

Madame Sabine CAROTTI
Inspectrice Générale de Biotechnologie et de Sciences Médico-Sociales

Inspection Générale
Groupe sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre

110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Paris, le 16 novembre 2016

Madame l'Inspectrice Générale,

Nous tenons à vous présenter toutes nos sincères félicitations pour votre nomination au poste d'Inspectrice Générale.

Nous vous souhaitons une belle réussite pour cette nouvelle fonction et espérons que vous puissiez donner un nouvel élan à nos formations par un dialogue constructif avec notamment les personnels et leurs représentants.

En juin 2016, le taux de réussite au Bac ST2S est de 92,3%. Il a gagné depuis la rénovation de juin 2014 plus de 10 points. En 2013, il était encore de 81.3%. Si on peut se réjouir de la constante progression des résultats au bac des bacheliers st2s, cette amélioration ne doit pas masquer les problèmes d'évaluation constatés ces dernières années des épreuves technologiques : l'épreuve écrite et de projet technologique en particulier.

Concernant l'épreuve de projet technologique, l'étude des résultats montre des écarts significatifs entre la note de soutenance orale et la note de conduite de projet qui ne peut se justifier uniquement par la nature des épreuves. Manifestement, il semble que la note de conduite soit souvent surévaluée par rapport à la note de soutenance orale. A ce premier constat, il faut ajouter les écarts régionaux et entre établissements publics et privés.

Nous regrettons le manque de transparence en la matière. Il est en effet de plus en plus difficile d'avoir une vision d'ensemble sur cette épreuve dans la mesure où les réunions d'harmonisation ne sont pas toujours organisées ou a minima.

Concernant l'épreuve écrite, des pratiques académiques sont également contestables dans la mesure où elles remettent en cause le barème national. De la même façon, l'épreuve orale du second groupe pose question. L'utilisation de la grille IAM ne permet pas toujours une évaluation juste des acquis de l'élève.

Les difficultés rencontrées dans l'évaluation posent véritablement la question de l'ambition pour le bac st2s : est-ce afficher des résultats toujours plus élevés ou une formation de qualité pour les jeunes et leur permettre ainsi le succès dans la poursuite d'études ? Cette question préoccupe les enseignants de STMS car un nombre sensible d'élèves rencontrent des difficultés pour réussir leurs études supérieures. Ce constat est sans doute à moduler selon les régions mais reste une réalité dans les académies les plus défavorisées comme Créteil, Lille, Amiens...

Les retours d'enquête auprès de nos collègues indiquent des entrées massives à l'université mais sans véritables projets d'études et professionnels alors qu'au départ ces élèves avaient postulé pour des filières sélectives que ce soit notamment les écoles spécialisées, les Instituts Universitaires de Technologie ou encore les sections de techniciens supérieurs du domaine sanitaire et social.

C'est pourquoi, nous renouvelons notre demande effectuée depuis 2 ans auprès de la 20^e CPC sur le devenir des élèves st2s et l'impact de changement de public en BTS. En outre, l'expérimentation menée actuellement dans plusieurs académies concernant la nouvelle procédure d'accueil des élèves de bacs pro en STS nous interrogent sur la place laissée d'une part au baccalauréat et d'autre part aux bacheliers ST2S.

Nous nous félicitons de l'abandon du diplôme unique par niveau voulu par la CPC du Travail Social et de l'Intervention sociale du Ministère des Affaires Sociales et nous apprécions le maintien des 4 formations sociales : CESF, ASS, ES et EJE. Nous insistons sur la demande de maintien de la formation CESF dans les lycées d'autant qu'un vivier d'enseignants spécialistes de cette formation existe dans l'Éducation Nationale et qu'il s'agit d'une poursuite d'études supérieures accessible aux bacheliers. Nous apprenons en même temps que le BTS ESF serait lui aussi maintenu mais fortement réformé. Nous nous interrogeons sur le cadre et le contenu du diplôme. Nous souhaitons qu'en tout état de cause cette formation permette à ces étudiants d'intégrer la 3^e année de CESF pour ceux qui le souhaitent.

Enfin, dans le cadre du bilan de la réforme du lycée, vous trouverez ci-joint le document qui récapitule l'ensemble de notre plateforme revendicative concernant la série ST2S que nous avons effectué à la suite d'une enquête auprès des collègues de STMS et de Biologie.

Sur l'ensemble de ces points, nous aimerions un échange avec vous et sollicitons une demande d'audience.

Recevez, madame l'Inspectrice, l'expression de notre considération.

Thierry Reygades

Claudie Chalmin

Marie Domingos

